

Mémoire du Mouvement des caisses Desjardins

Consultations prébudgétaires 2014

Comité permanent des finances de la
Chambre des communes

29 juillet 2014



Coopérer pour créer l'avenir

Résumé

Dans le cadre des consultations prébudgétaires 2014 du Comité permanent des finances de la Chambre des communes, le Mouvement Desjardins est heureux de faire part aux membres du Comité de certains éléments sur lesquels le gouvernement devrait se pencher.

Comme ce fut le cas lors des années précédentes, le Mouvement Desjardins estime que le retour à l'équilibre budgétaire pour 2015 demeure un objectif incontournable qui doit être maintenu. Toutefois, le gouvernement doit s'assurer de l'atteindre sans pour autant cesser certains investissements essentiels qui sont nécessaires à la vitalité de l'ensemble de l'économie canadienne, comme les investissements en infrastructures. À cette fin, les transferts fédéraux et la collaboration avec les différents ordres de gouvernement devraient être maintenus afin d'assurer des infrastructures qui répondent aux besoins des collectivités et supportent le développement économique.

Enfin, afin de favoriser la compétitivité et la stabilité du secteur financier, l'apport des coopératives financières ainsi que leur contribution à l'éducation des consommateurs et à la diversification de l'économie canadienne doivent être reconnus et reflétés en conséquence dans la réglementation qui encadre leurs activités.

Infrastructures

Des infrastructures vieillissantes ont besoin d'être rénovées un peu partout au pays. Des investissements en ce sens permettront aux villes et aux provinces d'être à la hauteur des besoins économiques du Canada. Plus ils seront retardés, plus les coûts augmenteront. En consacrant des fonds importants au renouvellement des infrastructures, le gouvernement a fait preuve de réalisme et doit poursuivre dans cette voie, tout en gardant le cap sur l'équilibre budgétaire.

Pour ce faire, la collaboration avec l'ensemble des ordres de gouvernement est essentielle. Elle permet de bien comprendre les besoins de chacun et de prendre les décisions les plus raisonnables et profitables à long terme afin de mettre à la disposition des provinces et des municipalités des infrastructures de qualité qui contribuent à la santé économique du pays. Nous encourageons donc fortement le gouvernement à poursuivre son programme Chantiers Canada en concertation avec tous les paliers de gouvernement et à maintenir ses transferts aux provinces, afin de répondre aux besoins spécifiques de chacun et d'ainsi favoriser la prospérité de tous.

Éducation et formation

Le Mouvement Desjardins applaudit la démarche gouvernementale qui met un accent renouvelé sur la protection des consommateurs. Ceci se reflète notamment au niveau d'un code de protection des consommateurs, d'un code de conduite pour les cartes de crédit et de débit et de façon plus générale, en ce qui a trait à l'enjeu de la littératie financière. Dans ce contexte, le Mouvement Desjardins insiste sur le fait qu'il est primordial que l'ensemble des initiatives s'arrime adéquatement avec celles déjà en place au niveau des gouvernements provinciaux.

Plus spécifiquement, sur la question de la littératie financière, le Mouvement Desjardins encourage le gouvernement à poursuivre sa démarche consultative, à laquelle les coopératives financières participent avec enthousiasme. Le grand intérêt et l'expertise du Mouvement Desjardins en cette matière s'expliquent par sa nature coopérative, la relation de proximité avec ses membres et le fait que l'éducation de ceux-ci s'inscrit dans sa mission. C'est pourquoi nous considérons que le Mouvement Desjardins a un rôle important à assumer et souhaite poursuivre sa participation à l'élaboration de la stratégie gouvernementale. Enfin, pour des raisons d'efficacité et d'équité concurrentielle, nous estimons essentiel que le gouvernement adopte des normes qui s'harmonisent avec les normes provinciales auxquelles sont déjà soumises les coopératives financières.

Reconnaissance des coopératives financières

Dans son plan d'action 2014, le gouvernement soulignait son intention de tenir compte des besoins spécifiques des institutions financières de petite taille dans le contexte de son cadre de réglementation. Cette ouverture est certainement la bienvenue.

Au-delà de cette approche basée sur la taille des institutions, nous encourageons le gouvernement à ajouter une nouvelle dimension en ciblant les institutions de nature coopérative. En effet, bien que les services offerts sont généralement comparables, les coopératives financières se distinguent des banques traditionnelles tant par leur mission que leur structure démocratique. En raison de ce lien particulier avec leurs membres, on peut affirmer qu'en plus de contribuer au système financier canadien, elles constituent certainement un vecteur additionnel de stabilité économique. Rappelons que leur mode de fonctionnement les rend redevables à leurs membres, lesquels sont les utilisateurs, et non à des actionnaires dont l'intérêt se limite généralement au retour sur l'investissement. Ce paradigme coopératif fait en sorte que l'emphase est mise d'abord sur le service et non le rendement, qu'elles sont fortement enracinées dans les collectivités qu'elles servent et y jouent un rôle essentiel. Sans ce type d'institution, le secteur financier serait moins compétitif et le consommateur serait certainement moins bien servi.

Il est essentiel que le gouvernement canadien considère, dans les mesures qu'il compte prendre, l'apport fondamental des coopératives financières à la diversité de l'offre du secteur financier canadien et qui contribue en retour à sa compétitivité et à sa stabilité. Le gouvernement devrait donc, dans son régime de réglementation, reconnaître pleinement les caractéristiques, les particularités et les bénéfices du système coopératif, de même que le fait qu'il est une partie intégrante et importante du système financier canadien. Qui plus est, en favorisant l'essor des coopératives financières, le gouvernement renforce la stabilité du système financier canadien en plus d'y favoriser la concurrence. C'est pourquoi nous jugeons souhaitable que le contexte dans lequel les coopératives évoluent soit pris en compte par le gouvernement. Ceci devrait notamment prendre la forme d'une protection de la réserve et de la reconnaissance de la forme fédérative d'un groupe financier intégré.

Conclusion

Pour être en mesure de remplir leur mission, les coopératives financières doivent pouvoir compter sur un cadre légal et réglementaire souple qui leur permettra de concurrencer les grandes banques canadiennes, sans pour autant être obligées de renoncer à leur spécificité. La reconnaissance des besoins spécifiques des institutions financières de petite taille doit donc passer par une réglementation et une considération qui tient compte de la réalité des coopératives financières et qui atteste de la reconnaissance autant de leurs besoins que de leur mission. Le Mouvement Desjardins est un partisan de l'équité concurrentielle, laquelle doit se manifester dans le résultat et non pas par des normes qui ne tiendraient compte que d'un seul modèle d'institution.

Seule une approche inclusive de la part du gouvernement peut permettre d'instaurer un véritable équilibre concurrentiel dans le système financier canadien tout en maintenant sa stabilité.
